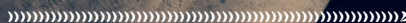


FORMATION PROFESSIONNELLE

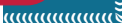


# Accompagnement Individuel aux entreprises industrielles



RÉGION  
**Nouvelle-  
Aquitaine**

[entreprises.nouvelle-aquitaine.fr](http://entreprises.nouvelle-aquitaine.fr)



# L'Accompagnement Individuel aux Entreprises Industrielles (AIEI)

**AIEI**

## STRUCTURATION RH/RSE

Soutien à  
la structuration  
des fonctions RH au  
sein d'une entreprise



### CIBLES :

> Les entreprises industrielles de production et de transformation de moins de 250 ETP dont le siège social et/ou les établissements sont en Nouvelle-Aquitaine.



### AIDE :

> Le taux maximal d'intervention retenu ne saurait excéder 50 % des dépenses éligibles. L'aide sera plafonnée à 2 500 € par entreprise pour un maximum de 5 jours de prestations.

**AIEI**

## INGEFOR

Soutien de la phase  
d'ingénierie  
en amont  
d'une action de  
formation interne



### CIBLES :

> Les entreprises de production et de transformation relevant de l'industrie dont le siège social et/ou les établissements sont en Nouvelle-Aquitaine.



### AIDE :

> Prise en charge de 50% des dépenses éligibles (Dépenses d'ingénierie prestations internes (Rémunération : salaire brut chargé des salariés intervenants au prorata du temps passé sur la période)).

Aide plafonnée à 6 000 € pour les entreprises de moins de 250 salariés (en ETP) et à 4 000 € pour les entreprises de plus de 250 salariés (en ETP).

Effectifs consolidés au niveau du groupe en ETP.



**AIEI**

## FORMATION

Soutien aux plans  
de développements  
de compétences  
des entreprises



### CIBLES :

> Les entreprises de production et de transformation relevant de l'industrie dont le siège social et/ou les établissements sont en Nouvelle-Aquitaine.



### AIDE :

> Prise en charge de 30 à 60% (en fonction de la taille de l'entreprise) des dépenses éligibles issues des dépenses de coûts pédagogiques, hors rémunération des salariés sur le temps de formation :

- **Formations externes** : coût facturé par le ou les prestataires de formation\*.

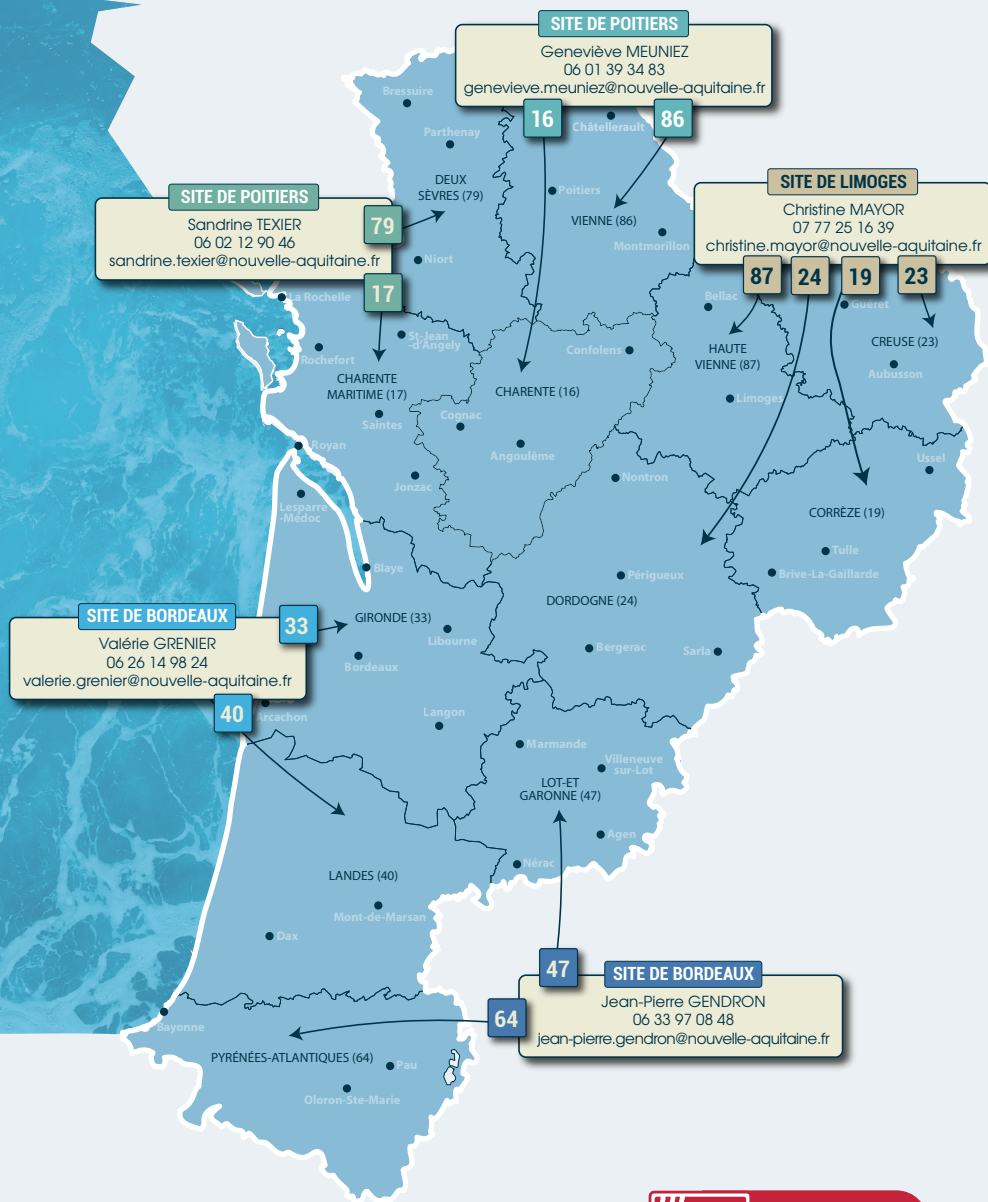
- **Formations internes** : coût horaire brut chargé du salarié formateur X nombre d'heures de formation\*.

*\*Ces coûts sont plafonnés à 50,00 €/heure/stagiaire, à l'exception des formations en lien avec une démarche de transition énergétique et écologique.*



RÉGION  
**Nouvelle-  
Aquitaine**

## VOS INTERLOCUTEURS



RÉGION  
**Nouvelle-Aquitaine**

entreprises.nouvelle-aquitaine.fr